

Nombre de délégués en exercice

285

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de mai à huit heures quarante-cinq minutes, en application des articles L.

2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical départemental d'eau et d'assainissement de Lot-et-Garonne EAU47.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemands-du-Dropt), Loïc JOLY (Allez-et-Cazeneuve), Gérard FERRON (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Daniel BAURY (Armillac), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Jean-Pierre PETIT (Auriac-sur-Dropt), Hugues GIRAUD (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Dominique TERMES (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac-sur-Trec), Claude NEVEU (Blanquefort-sur-Briolance), Patricia NEYPOUX (Boudy-de-Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Linda VENDEVILLE (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Catherine USO (Bruch), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baise), Nicole GÉRION (Cahuzac), Sandrine GEORGE (Calignac), Bernard GIROU (Cancon), Jean-Pierre GOULOUMES et Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Didier PASCUAL (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Michel COUFIGNAL (Castelnaud-de-Gratecambe), Laurence ROUCHAUD (Castillonès), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Didier FRAINAUD et Rodolphe AUBERT (Clairac), Sylvain MILHOUE (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Jean-Paul ELIE (Couix), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Richard MINDO (Cuzorn), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Albert DOSTE (Dévillac), Pierre BERNOU (Dolmayrac), Jacques BERTRAND (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Frédéric ORAZIO (Duras), Patrick DAUBISSE (Escottes), Serge LARROCHE (Espians), Philippe NUNQC (Fargues-sur-Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Faugerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Nathalie CZECH (Feugarolles), Frédéric GOURE (Fieux), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech), Gérard BEUVELOT (2 voix : Fumel et Syndicat de la Lémance), Philippe ROUSSILLES (Fumel), Fabrice TIGOULET (Galapian), Patrice LENDI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Philippe JOURDAIN (Grateloup Saint Gayrand), Aymeric DUPUY (Grézet Cavagnan), Daniel MARTEY (Hautesvignes), Christine SATTA (La Croix Blanche), Jérôme LAPLACE (La Réunion), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Lamouroux), Franck BEMMOUFFOK (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Bernard CADEILLAN (Lamontjoie), Jérémy KLEIN (Lannes), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Olivier BIBERSON (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Sylvie ROBICHON et Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédât), Jean-Louis LALAUE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Sylvaine DAVAUD (Léviggnac de Guyenne), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Martine BIGOT (Loubès Bernac), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Jean-Louis CARLESSO (Mézin), Roselyne GRIZOU (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Marcel VIDAL (Moncaut), Catherine LATTAGUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvergnon), Stéphane MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), Frédéric PÉNÉTIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Cédric MONPOUILLAN (MONTPOUILLAN), Pascal DANDY (Monviel), Martine VERDIER (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Daniel ESSERTEL et Jean-Jacques SERVOLLE (Nérac), Blandine BELLEAU (Pailloles), Christine FEYTOUT (Pardailan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Pierre BUSSO (Peyrières), Isabelle TEULÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Danièle ZAIA (Pompiey), Alain MARMIE (Port Sainte Marie), Marcel VINCENT (Poudenas), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Tom EXIBARD (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Francis BARBOSA (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Corine PLASTEIG dit CASSOU (Saint Beauzeil), Nicolas GRIS (Saint Colomb de Lauzun), Laure DUPREUILH (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villereal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope Born), Marie COSTES (2 voix : Saint Front sur Lémance et Syndicat de la Lémance), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Françoise PISLOR (Saint Gérard), Fabienne PEYTAVIN (Saint Jean de Duras), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villereal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Jeannine NEGRO (Saint Pé Saint Simon), Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre du Dropt), Mariannick MAMBRUN (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Vite), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA et Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Pascal SARRAZIN et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Michel ARNOUITS (Sauveterre la Lémance), Virginie SAILHAN (Sénéstis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebouurg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Alain LARMINIER (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGGLIO (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ

(Trentels), Anne TOURTROL (Valeilles), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agénais), Sylvie MAURIN (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Daniel BOUGUES-CAYRE (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot), Alain DALLA MARIA (Villette), Jérôme MOUCHET (Xaintrailles), Eric MAGNOL et Christian REBOIS (Syndicat de la Lémance).

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Christophe MELON (Aiguillon), Floriane COURIOU (Anthé), Brigitte LAKROUF (Bias), Sébastien MALBEC (Bourliens), Dominique OLIVEIRA (Boussès), Michel DUMON (Brugnac), Patrick YAOUANC (Calonges), Michel MARTILLO (Cambes), Didier RIVIÈRE (Castella), Daniel MARRROT (Castelmoron sur Lot), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Thierry SIMONNET (Escassefort), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Christophe DUPONT (Gavaudun), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Francis CHARLOT (La Sauvetat du Dropt), Patrick CHEVALLEIREAU (Labretonie), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Daniel FONTENEAU (Lagruère), Jean MARBOUTIN (Lavergne), André APPARTIO (Le Fréchou), Eric CORRADINI (Le Mas d'Agénais), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Sébastien PAILLE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Michel CERUTI (Marmande), Catherine LEHUEDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Jean-François BOULAY et Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Daniel FAUCHE (Monflanquin), Fabienne MACHET (Monségur), Xavier CZAPLA (Montaut), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Maurice PIERRE (Nicole), Marcel CALMETTE (Paulilhac), Jean-Claude COSTES et Bernard JURQUET (Penne d'Agénais), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols), Thierry TRIAYRE (Rayet), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Christophe GUNGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Gilles GUÉRIN (Ségalias), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Jean-Baptiste ROYER (Seyches), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Alain ROLAND (Tourliac), Alexandre BOUSQUET (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Gilie QUELENNEC (Villieréal), Alexandre LEBENDINSKY (Virazeil).

1. Installation des délégués syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Françoise LABORDE, déléguée syndical la plus âgée (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents ou excusés) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Aymeric DUPUY a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 212 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie¹.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins : Patrick JAYANT, Marie CAMARET et Guy MAUREL.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué syndical était porteur que d'un bulletin du modèle fourni par le comité syndical. Aucun délégué n'a pas souhaité ne pas prendre part au vote.

¹ Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls et blancs par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 212
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 197
- f. Majorité absolue ² 99

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Geneviève LE LANNIC	197	Cent quatre-vingt-dix sept

2.5. Proclamation de l'élection du Président

Madame Geneviève LE LANNIC a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC élue Présidente, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le Syndicat EAU47 disposait, à ce jour, de 8 Vice-Présidents comme prévu par l'article 5.2 des Statuts d'EAU47 et les articles 19 et 20 du Règlement intérieur d'EAU47. Au vu de ces éléments, le nombre de Vice-Présidents est fixé à 8, 1 pour chaque territoire sauf pour celui de la Présidente.

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé : 19

3.1. Élection du premier Vice-Président

5 délégués supplémentaires ont été déclarés présents au moment de cette élection, ce qui porte le nombre de délégués présents à 217.

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 217
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 204
- f. Majorité absolue ⁴ 103

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guillaume LEPERS	204	Deux cent quatre

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimé est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur (143)

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

Monsieur Guillaume LEPERS a été proclamé premier Vice-Président, territoire du Villeneuveois, et immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième Vice-Président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 217
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 211
- f. Majorité absolue ⁴ 106

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre IMBERT	211	Deux cent onze

3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

Monsieur Pierre IMBERT a été proclamé deuxième Vice-Président, territoire de Garonne, et immédiatement installé.

3.3. Election du troisième Vice-Président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 217
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 210
- f. Majorité absolue ⁴ 106

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Julie CASTILLO	210	Deux cent dix

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Madame Julie CASTILLO a été proclamée troisième Vice-Présidente, territoire de la Porte des Landes, et immédiatement installée.

3.4. Election du quatrième Vice-Président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 217
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 211
- f. Majorité absolue ⁴ 106

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre VICINI	211	Deux cent onze

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Monsieur Jean-Pierre VICINI a été proclamé quatrième Vice-Président, territoire de l'Albret, et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième Vice-Président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 217
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 209
- f. Majorité absolue ⁴ 105

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christine SATTA	209	Deux cent neuf

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Madame Christine SATTA a été proclamée cinquième Vice-Présidente, territoire du Sud du Lot, et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième Vice-Président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 217
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 209
- f. Majorité absolue ⁴ 105

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie COSTES	209	Deux cent neuf

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Madame Marie COSTES a été proclamée sixième Vice-Présidente, territoire du Lot Amont47, et immédiatement installée.

3.7. Élection du septième Vice-Président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 214
- f. Majorité absolue ⁴ 108

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS

(dans l'ordre alphabétique)

Jean-Pierre LANDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
	214	Deux cent quatorze

4.11.2. Proclamation de l'élection du onzième membre du Bureau

Monsieur Jean-Pierre LANDAT a été proclamé membre du Bureau syndical et immédiatement installé.

4.12 Élection du douzième membre du Bureau

4.12.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 214
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 214
- f. Majorité absolue ⁴ 108

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS

(dans l'ordre alphabétique)

Gilbert DUFOURG	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
	C	Deux cent quatorze

4.12.2. Proclamation de l'élection du douzième membre du Bureau

Monsieur Gilbert DUFOURG a été proclamé membre du Bureau syndical et immédiatement installé.

4.13 Élection du treizième membre du Bureau

4.13.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 214
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 214
- f. Majorité absolue ⁴ 108

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS

(dans l'ordre alphabétique)

Françoise RIVETTA	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
	214	Deux cent quatorze

4.13.2. Proclamation de l'élection du treizième membre du Bureau

Madame Françoise RIVETTA a été proclamée membre du Bureau syndical et immédiatement installée.

4.14 Élection du quatorzième membre du Bureau

4.14.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 214
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 214
- f. Majorité absolue ⁴ 108

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS

(dans l'ordre alphabétique)

Denis BERTRAND	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
	214	Deux cent quatorze

AR - Prefecture	
047-254702491-20260521-26_030_C-DE	
Reçu le 27/05/2026	
Publié le 27/05/2026	

4.14.2. Proclamation de l'élection du quatorzième membre du Bureau

Monsieur Denis BERTRAND a été proclamé membre du Bureau syndical et immédiatement installé.

4.15 Élection du quinzième membre du Bureau

4.15.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 214
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 214
- f. Majorité absolue ⁴ 108

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc JOLY	214	Deux cent quatorze

4.15.2. Proclamation de l'élection du quinzième membre du Bureau

Monsieur Loïc JOLY a été proclamé membre du Bureau syndical et immédiatement installé.

4.16 Élection du seizième membre du Bureau

4.16.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 214
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 214
- f. Majorité absolue ⁴ 108

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian GIRARDI	214	Deux cent quatorze

4.16.2. Proclamation de l'élection du seizième membre du Bureau

Monsieur Christian GIRARDI a été proclamé membre du Bureau syndical et immédiatement installé.

4.17 Élection du dix-septième membre du Bureau

4.17.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 214
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 214
- f. Majorité absolue ⁴ 108

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal MOURGUES	214	Deux cent quatorze

4.17.2. Proclamation de l'élection du dix-septième membre du Bureau

Monsieur Pascal MOURGUES a été proclamé membre du Bureau syndical et immédiatement installé.

4.18 Élection du dix-huitième membre du Bureau

4.18.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 214

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 214
- f. Majorité absolue ⁴ 108

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS <small>(dans l'ordre alphabétique)</small>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel LAVILLE	214	Deux cent quatorze

4.18.2. Proclamation de l'élection du dix-huitième membre du Bureau
Monsieur Michel LAVILLE a été proclamé membre du Bureau syndical et immédiatement installé.

4.19 Élection du dix-neuvième membre du Bureau

4.19.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 214
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 214
- f. Majorité absolue ⁴ 108

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS <small>(dans l'ordre alphabétique)</small>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hubert OLIVEIRA	214	Deux cent quatorze

4.19.2. Proclamation de l'élection du dix-neuvième membre du Bureau

Monsieur Hubert OLIVEIRA a été proclamé membre du Bureau syndical et immédiatement installé.

5. Observations et réclamations ³

NEANT

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-et-un mai, à douze heures et quinze minutes, en double exemplaire ⁴ a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la collectivité avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, après toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

AR Prefecture
047-254702491-20260521-26_030_C-DE Reçu le 27/05/2026 Publié le 27/05/2026

Le Président (ou son remplaçant),



Le délégué syndical le plus âgé,



Le secrétaire,



Les 3 assesseurs,

